



COMMUNE DE NOZERROY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2013

Présents : Pascal RAMBOZ, Claude PONCET, Sophie JEANNIN, Olivier GODIN, Aurore BLONDEAU, Jean-Marc BARTHET, Dominique CHAUVIN, Catherine FEDRIGO, Bruno JACQUES, Bruno LIETTA.

Excusée : Véronique ADAM

SAUC :

- Monsieur le maire informe le conseil municipal des suites de la rencontre du 1 juillet avec le service « archéologie » de la DRAC représentés par Monsieur Cupillard et Madame Gaidon-Bunuel, conservatrice régionale de l'archéologie.
- Le rapport rendu par l'INRAP « évolutions d'une place publique entre le bas moyen âge et la fin de la période moderne » va conduire les services de la DRAC à prendre un arrêté de prescription de fouilles à priori.
En effet les premiers vestiges apparaissent dès le niveau – 20 cm.
A ce jour, l'arrêté n'est toujours pas pris, le Préfet de Région dispose d'un délai maximum de trois mois pour le prendre.
- Suite à cet arrêté, plusieurs solutions sont envisageables :
 - valider et demander que des fouilles soient réalisées pour un montant et une durée indéfinis
 - proposer une solution technique qui permettrait de protéger les vestiges et réduire l'impact du projet sur leur conservation
 - abandonner purement et simplement l'ensemble du projet
- Dès la sortie de la réunion du 1 juillet, Monsieur le maire a demandé au cabinet d'études de proposer une solution technique.

Il n'est en effet pas envisageable d'abandonner le projet :

- le raccordement au réseau d'assainissement des habitations et la mise au norme de la défense incendie sont pour le moins indispensable.
- Un long travail a été réalisé sur l'aménagement urbain qui apparaît indispensable pour ré-dynamiser le cœur de la cité

- Le cabinet « Au delà du Fleuve » a donc rédigé une note pour l'adaptation de projet. Celle ci est distribuée puis présentée au conseil municipal.
Il conviendrait de modifier l'altimétrie sur le secteur central de la place et notamment sur le secteur en stabilisé pour un niveau fini supérieur ou égal à 30cm par rapport au niveau actuel.
Cette modification entraîne obligatoirement des changements dans les quantitatifs (nombre de marches, nécessiter de relever le mur...) et bien sûr un surcoût financier qu'il conviendra de chiffrer plus finement (estimation 50 000 € subvention à 40%).
- Les différents allers et retours administratifs reportent sine die le commencement des travaux.
- Le conseil municipal :
 - refuse d'autoriser la notification des marchés avant les prochaines élections municipales
 - décident de préparer le dossier le plus complètement possible afin de permettre au futur conseil municipal de délibérer dans les meilleurs délais et en toute connaissance.
 - Monsieur le maire rappelle qu'une date limite est fixée pour débiter le chantier par la réglementation : une première facture devra être présentée à la DRAC avant le 29/06/14.

Séance levée à 22h15
Le Maire,
Pascal Ramboz